

outil de gestion collective du foncier SCI particulière N° R.C.S Pau 348 576 018

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE GFAM du Béarn

du 06/10/2018 à la Mairie de Sarrance

Présents:

28 porteurs de parts

+

27 pouvoirs

Invité: Jean-Pierre Chourout-Pourtalet, Maire de Sarrance

Excusés : Roger, Danielle et Marion Bourchanin

Début de la séance à 10h40

Remerciements à M. Chourout pour les autorisations des travaux sur les bâtiments du GFAM à Gey, et pour le prêt de la salle pour tenir cette assemblée.

I) RAPPORT D'ACTIVITES

Lecture du document joint à la convocation

Commentaires:

A-Les travaux

On constate des problèmes de trésorerie. Il manque environ 1600€ de parts sociales. Il faut relancer les souscriptions pour permettre d'avoir une trésorerie correcte.

Parce qu'il y a moins d'investissement des porteurs de parts du fait de la problématique de Gey, donc une dynamique qui s'essouffle. On déplore donc une absence d'achat de nouvelles parts.

La dynamique semble se renverser : certains porteurs de parts souhaitent vendre. Les raisons avancées sont plutôt d'ordre personnel.

B-Relations GFAM/Fermiers

M.Chourout : J'ai rencontré Jean-Joël à plusieurs reprises pour lui demander de régler le problème de divagation de chèvres et cochons depuis 1an1/2, 2ans. Malgré plusieurs relances et engagements de la part de Jean-Joël, il n'y a pas eu de changements. Les chèvres divaguent dans les pentes du fond de Gey.

J'attire votre attention sur la dangerosité de l'endroit. C'est très escarpé. Il y a déjà eu un mort.

Maxime : Ce problème ne va pas tarder à arriver au GDS (Groupement de Défense Sanitaire).

Dans l'ordre, voilà comment ça va se passer :



GDS—lettre à la mairie— DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)— éleveur qui, s'il ne peut récupérer les bêtes, doit faire abattre.

Si la prophylaxie n'a pas été faite, il peut y avoir des risques avec les troupeaux d'autres éleveurs autour, et aussi avec la faune sauvage (réintroduction des bouquetins ibériques donc sécurisation de la montagne avant, donc possibilité d'éliminer les bêtes divagantes).

Jean-Joël s'engage à descendre ses chèvres avant le 31 Octobre prochain.

Babet dit avoir essayé à plusieurs reprises de les descendre, sans succès.

Louis demande un document officiel de l'engagement de Jean-Joël à respecter cette prophylaxie.

Maxime propose que Jean-Joël, en signant le compte-rendu d'AG, valide ses engagements oraux prononcés pendant ladite AG.

Plusieurs remarques ont été apportées à propos des cochons, en divagation chez les voisins et la voie publique.

Après discussion, Jean-Joël s'engage à quitter Gey en avril 2019 Il a été abordé l'entretien des terres et notamment la gestion des noisetiers.

Il nous semble important de laisser les terres en bon état pour le prochain fermier du GFAM.

Maxime: Si, Jean-Joël, tu vas juste un peu plus loin, la divagation des animaux sur Gey va continuer. Le GFAM ne correspond pas à ta façon de fonctionner. La fracture est de plus en plus nette. Le GFAM a plus envie de t'aider à partir que d'aller au clash. La situation n'est bonne ni pour toi, ni pour la dynamique du GFAM. Moi je sais comment tu travailles Jean-Joël, tu es venu en stage chez moi. Tu es un très bon salarié, mais quand tu gères ta ferme, ce n'est pas en phase avec l'éthique du GFAM.

D'autres personnes se lassent de faire de l'amiable et ont l'impression de se faire balader.

Demande de date effective de départ et inquiétudes quant à l'état de l'exploitation au départ de Jean-Joël.

Ce dernier se pose des questions sur la déclaration de nouvelles parcelles qu'il va exploiter.

M. Chourout lui précise qu'il lui faut une inscription à la MSA et une mutation de parcelles pour ces 70 ha. Il lui propose de se rencontrer le lundi suivant pour étudier le cadastre en mairie.

Maxime dit à Jean-Joël l'importance d'anticiper auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Ce transfert de terres se fera en Avril/Mai au moment de la déclaration PAC. Maxime répète l'importance pour le GFAM d'un départ à l'amiable.

Sujet abordé sur les primes agricoles. Le GFAM tient à ce que ses fermiers vivent, autant que faire se peut, de leur production, et non des primes.

Maxime rappelle la part de responsabilité du comité de gérance dans la situation qui nous lie à Jean-Joël.

RESUME: Au 31 Octobre, les chèvres de Jean-Joël doivent être descendues pour effectuer la prophylaxie.

Jean-Joël s'engage oralement à signer, à cette même date au plus tard, le présent compterendu, l'état des lieux, ainsi que l'engagement de départ à l'amiable au 1^{er} Avril 2019.

Ce rapport d'activités a été voté à l'unanimité sauf 1 abstention.



II) RAPPORT FINANCIER & III) CAPITAL SOCIAL

Lecture des comptes et du capital social par Mireille.

Il manque 34 parts sociales pour retrouver une trésorerie équilibrée.

Jean-Joël donne à Mireille l'attestation d'assurance de Gey, qui est ok.

Ce rapport financier a été voté à l'unanimité sauf 1 abstention.

Question soulevée à propos des parts que certains porteurs souhaitent céder.

C'est au porteur de parts de trouver un acquéreur (attention aux frais notariés en cas de décès)

S'adresser au comité de gérance pour céder ou vendre ses parts.

Merci de contacter Mireille au 0634373824

IV) RENOUVELLEMENT DU COMITE DE GERANCE

Les 4 sortants : Maxime, Fred, Élodie et Marc

Ces derniers restent.

Roger & Danielle nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient continuer.

Pas de nouvelle candidature.

Ce renouvellement est voté à l'unanimité sauf 1 abstention

V) QUESTIONS DIVERSES

Il a été demandé la superficie de Gey :

9 ha 91a 40 ca de prairies + 1 ha 29 a 60 ca de bois

soit au total prairies + bois : 11 ha 21a (d'après le bail à ferme du 1^{er} avril 2012)

Travail sur la bergerie Lahorgue : le mur prend-il l'eau car il n'y a pas de gouttière côté venelle au Nord

D'après Jean-Joël, non. Mais il précise que s'il tombe beaucoup de pluie, ça peut rentrer.

Francis demande à Jean-Joël s'il souhaite garder les terres qu'il a en location en son nom auprès de propriétaires voisins privés (Gourgue, Abraham, etc.)

Il nous répond qu'il loue 7ha avec bail à Nouqueret et qu'il souhaite les conserver.

Le maire de Sarrance dit être satisfait de la dynamique créée par le GFAM à Sarrance. Il précise que la commune peut éventuellement proposer une location ou location/ vente pour accompagner l'installation d'un fermier

Fin de la séance à 13h04

Le comité de gérance du GFAM a apprécié la présence de Jean-Joël du début à la fin de cette assemblée générale.



Pour information à tous les porteurs de parts :

Le GFAM Béarn est aussi propriétaire de terres et bâtiment sur 2 autres fermes :

La première est la ferme Priou à Arbus, au Nord-Ouest de Pau.

1 ha 38 a 10 ca de terres ont été acquis en 1988.

Les fermiers sont Mireille Bonhomme et Marc Peyrusqué.

Leur ferme comprend 55 chèvres et 180 brebis qui transhument 5 mois de l'été en vallée d'Aspe sur deux estives : Castéruch et Cap de Guéren. Le lait est transformé en tommes qu'ils vendent sur les marchés de Pau et dans les AMAP de Mourenx, Arbus et Pau-Pépinière

Ils pâturent également une vingtaine d'hectares hors GFAM

Aucun bâtiment n'appartient au GFAM.

La seconde est la ferme Bergez à Bedous, en vallée d'Aspe.

5 ha et 24ca de terres ont été acquis en 2008, et une bergerie a été auto-construite en 2009 sur une parcelle de 15a vendue par la Commune de Bedous au GFAM.

Le fermier est Maxime Bajas. Il est associé avec Barbara Vinérier dans le GAEC de l'Aouda. Leur ferme comprend 150 brebis qui transhument tout l'été sur l'estive de Banasse. Le lait est transformé en tommes et en confiture de lait et caramêêêl qu'ils vendent au magasin de producteurs Tot De Casa à Oloron, sur les marchés de Bedous et d'Etsaut l'été, et par correspondance chez les particuliers le reste de l'année.

Ils travaillent également sur 10ha hors GFAM.